



Participation du public par voie électronique sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Faverolles - commune de Val d'Arcomie

Par arrêté n°2021-16 / AG en date du 21 juillet 2021, la Présidente de Saint-Flour a ordonné l'ouverture de la participation du public par voie électronique sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Faverolles - commune de Val d'Arcomie.

La modification simplifiée a pour objet la correction d'une erreur matérielle sur le site de la carrière de Rivassou.

Cette modification simplifiée a fait l'objet d'une évaluation environnementale, elle est donc soumise, en application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, à participation du public par voie électronique.

Il sera procédé à la **participation du public par voie électronique** sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Faverolles – Commune de Val d'Arcomie – soumise à évaluation environnementale pendant une **durée de 32 jours, du lundi 23 août au jeudi 23 septembre 2021 inclus**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le site internet dédié **<https://www.registredemat.fr/plu-faverolles-ms1>**.

Le dossier, sur support papier, sera disponible à la mairie de Val d'Arcomie, Le Bourg de Loubaresse, 15320 VAL D'ARCOMIE (Lundi : 8H30 à 12H30 et Mardi, Mercredi et Vendredi : 8H00 à 12H00)

A l'issue de la participation, une liste et une synthèse des observations seront établies. Ces documents seront consultables, sur le site internet de Saint-Flour communauté (<https://saint-flour-communauté.fr/urbanisme-et-habitat/enquetes-publiques/>) pendant trois mois à compter de la publication de la délibération d'approbation, par le conseil communautaire, de la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de FAVEROLLES ;

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la participation du public sera affiché au siège de Saint-Flour Communauté et à la mairie de Val d'Arcomie et publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, dans les deux journaux ci-après :

- La Montagne (édition du publié Cantal)
- L'Union du Cantal

La Présidente

Céline CHARRIAUD